

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le quatorze du mois de septembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 21 septembre 2017

N° 09
Objet : Subventions aux
associations

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au du rapport n° 16), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n°16), FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip (à partir du rapport n°17), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 06), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SFRECOLA Alain (jusqu'au rapport n°19), SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Marine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, -VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à LIARDET Alain
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARBERO Christian a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BRUN Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle à partir du rapport n° 17
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick à partir du rapport n° 17
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline jusqu'au rapport n° 16
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 05
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard à partir du rapport n°20
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
VILLARON Bruno a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut

Etaient excusés :

AUZET Eric
AUZET Guy
BALIQUE François
JULIEN Jacques
MAGAUD Marie José
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2017

Application agréée E-legal.com

004-200067437-20170921-09 21092017-DE

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 28 mars 2017 l'assemblée a été amenée à se prononcer sur l'octroi de subventions pour diverses associations.

Certaines ont été omises ou la décision reportée dans l'attente d'une clarification des compétences.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents

Attribue les subventions suivantes :

- Amicale des sapeurs pompiers de Peyruis	4 500 euros
- Amicale des sapeurs pompiers de Château Arnoux	4 590 euros
- Amicale des sapeurs pompiers de Malijai	2 790 euros
- Amicale des sapeurs pompiers de St Etienne les Orgues (Mallefougasse)	540 euros
- Amicale des sapeurs pompiers de Peyruis (Ganagobie)	630 euros
- Amicale des sapeurs pompiers des Mées	4 290 euros

Ces subventions étaient antérieurement versées par la communauté de communes Moyenne Durance (CCMD).

Amicale des sapeurs pompiers de Thoard 3 000 euros

Cette dernière était versée par la communauté de communes Duyes Bléone et un titre de recette était établi et sera donc établi à chacune des communes membres, à savoir :

- Mirabeau	1 000 euros
- Barras	1 500 euros
- Les Hautes Duyes	200 euros
- Le Castellard Mélan	300 euros

REÇU EN PREFECTURE
le 26/09/2017

Application agréée: E-legaline.com

004-200067437-20170921-00 21092017-DE

A LA MAJORITE des membres présents pour 3 VOTES CONTRE**Attribue une subvention à :**

Université Populaire Rurale Ouverte - UPRO 7 030 euros

Correspondant à la somme des subventions accordées par les anciennes communautés de communes : Asse Bléone Verdon, Haute Bléone et Duyes Bléone.

A L'UNANIMITE des membres présents**Vote le remboursement d'un montant de 3 800 euros à la communauté de communes de Château Arnoux :**

SQUASH Moyenne Durance 3 000 euros

Kickboxing 800 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170921-09 21002017-DE

